

Image not found or type unknown



Comment obtenir la nationalité française

Par **zeroual3415**, le **22/05/2016** à **18:22**

Bonjour,
pour l'obtention de la nationalité française pour un algérienne, le père est un ancien combattant.

Par **youris**, le **22/05/2016** à **18:59**

bonjour,
Aucune disposition législative ne prévoit d'accorder la nationalité française aux anciens combattants du seul fait de cette qualité. Il en est de même pour leur conjoint et descendants. Le fait que l'un de vos ascendants ait servi ou combattu dans l'armée française n'ouvre donc pas de droit particulier à la nationalité française.
En résumé, le seul fait que votre père (ou votre grand père) était ancien combattant dans l'armée française ne donne aucun droit particulier à obtenir la nationalité française.
source:
<http://alger.ambafrance-dz.org/Reponses-aux-questions-frequentes,2653>